



Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Philippe FERRARI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Philippe FERRARI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		87 585.22	184 530.80		184 530.80	87 585.22
Opérations de l'exercice		53 634.48		189 529.61		243 164.09
Totaux	-	141 219.70	184 530.80	189 529.61	184 530.80	330 749.31
Résultat de clôture		141 219.70		4 998.81		146 218.51

Besoin de financement
Excédent de financement

4 998.81

Restes à réaliser

34 830.00

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

29 831.19

Besoin total de financement
Excédent total de financement

--

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

La secrétaire de séance, VIBERT Annie

Pour expédition conforme, Le Maire, FERRARI Philippe

